Collège Sciences de la santé / Université de BORDEAUX



# UFR des sciences médicales

## DIPLOME UNIVERSITAIRE

## POLITIQUE DE SANTE, ACCES AUX SOINS DE PREMIER RECOURS

## 1 - Objectifs de la formation

Ce programme de formation vise à approfondir les connaissances des participants sur les enjeux et structures des soins de santé primaire, intégrant des perspectives historiques et socio-économiques pour une meilleure compréhension des dynamiques actuelles de l'accès aux soins et des soins non programmés.

Il aborde les modalités de coordination et de gestion entre les différents niveaux de soins (CPTS, MSP, partage de taches), sur l'innovation technologique, les stratégies pour améliorer l'accès aux soins pour les groupes spécifiques, tels que les personnes handicapées ou économiquement défavorisées, en explorant des solutions de coordination et de soutien adaptées. Aussi, il aborde l'écosystème en lien avec les EHPAD (coordination, financement, risque infectieux) et explore les actions de prévention et la veille sanitaire.

Le public ciblé sont les médecins de l'administration, médecins impliqués dans les coordinations territoriales, les professionnels de santé du premier recours désireux de renforcer leur expertise et capacité d'adaptation aux exigences contemporaines et les agents des administrations sanitaires, médico-sociale ou des institutions représentatives des professionnels de santé. Les internes en médecine peuvent réaliser la formation dans le cadre de leur formation initiale.

## 2 - Responsables

**Responsable principal de l'université de Bordeaux :**
**Professeur Jean-Philippe JOSEPH**
Département de médecine générale
UFR des Sciences Médicales - Collège de la Santé
146 rue Léo Saignat
33 076 Bordeaux
06 08 49 98 10
jean-philippe.joseph@u-bordeaux.fr

**Coresponsables :**
**Professeur François ALLA**
ISPED, Campus Carreire
06 14 81 91 14
francois.alla@u-bordeaux.fr

**Docteur Daphnis MILLER**
ARS Nouvelle-Aquitaine, Pôle performance
103 bis rue Belleville
CS 91704
33063 Bordeaux Cedex
06 72 59 49 34
daphnis.miller@ars.santé.fr

## 3 - Organisation de la formation :

- ***3-1 Capacité d'accueil :***

  Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **15** et le maximum à **30.**

- ***3-2 Durée de la formation :***

  La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- ***3-3 Enseignement théorique :***

  Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **81 h**, organisé de la façon suivante :
  - 4 séminaires en présentiel
  - 6 séminaires d'une journée en format distanciel
  - 1 journée de soutenance en présentiel en fin de formation

  Les cours se déroulent sur le campus de carreire, Université de Bordeaux.

- ***3-4 Stage* :***

  Un stage pratique à l'Agence régionale de santé (ARS) est obligatoire lorsque le DU est réalisé en formation initiale. Les étudiants en sont dispensés lors de la formation continue.

  **Les stages donnent lieu à convention.*

## 4 - Conditions d'inscriptions

**Titres requis ou niveau :**
- Professionnel de santé (au sens code de la santé publique) et/ou personnel d'une administration de la santé ou de l'assurance maladie ET justifiant de par son activité actuelle ou future de l'intérêt de la formation,
- Etudiants de troisième cycle des études en santé se destinant à une carrière en administration de la santé.

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima*).

## 5 - Coût de la formation

**<u>En formation initiale</u>** : **400€ /an,**

**<u>En formation continue</u> : 1 700€ /an.**

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- ***6-1 : Nombre de sessions :***

  Il est organisé 2 sessions (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- ***6-2 : Nature des épreuves :***

  Présentation orale d'une problématisation en lien entre la pratique et la formation,
  La présence aux cours est indispensable pour se présenter à l'épreuve orale (soutenance de mémoire).

- ***6-3 : Validation :***

  Pour être admis, le candidat devra obtenir la moyenne à chaque épreuve.

- ***6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :***

  Le redoublement est autorisé.

## 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :
- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

| Création : |
|---|
| Conseil UFR des Sciences Médicales du 18/03/2024<br>Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024<br>**(Version 1)** |
| **Modification :** |
| **Modification :**<br>Conseil UFR des Sciences Médicales du 10/06/2024<br>Conseil du Collège Sciences de la santé du 17/07/2024<br>**(Version 2)**<br><br>**Modification (tarifs) :**<br>Conseil UFR des Sciences Médicales du 15/07/2024<br>Conseil du Collège Sciences de la santé du 17/07/2024<br>**(Version 3)**<br><br>**Mise à jour (programme) :** 28/05/2025<br>**(Version 3-1)**<br><br>**Suspension 2026/2027 (peu d'inscriptions) :**<br>Conseil UFR des Sciences Médicales du 05/10/2026<br>Conseil du Collège Sciences de la santé du 17/11/2026<br>**(Version 4)** |